LA GOUVERNANCE PARTICIPATIVE DES FORETS CLASSEES DE L'OUEME SUPERIEUR-N' DALI (BENIN) A L'EPREUVE DES LOGIQUES ET PRATIQUES DES ACTEURS

Idrissou BIO SANNOU[1],
Ecole Doctorale Pluridisciplinaire (EDP/UAC) &
Abou-Bakari IMOROU[2],
Département de Sociologie-Anthropologie (Université d'Abomey-Calavi)
idrissannouss@yahoo.fr[1] ; aimorou@yahoo.fr[2]

Résumé

Les forêts jouent des fonctions éminemment sociales, économiques et environnementales. Elles subissent continuellement une forte pression en raison des besoins croissants pour une population mondiale toute aussi grandissante. Les systèmes de production agricole et pastorale, l'exploitation abusive des bois d'œuvre sont principalement indexés comme destructeurs des forêts. Cependant, malgré la généralisation de l'approche participative de gouvernance, issue des conclusions du Sommet de la Terre de Rio 1992, les pressions anthropiques ne cessent de dégrader les forêts au Bénin en général et celles de l'Ouémé Supérieur-N'Dali en particulier.

Les comportements et pratiques des différents acteurs ne suivent généralement pas toujours les prescriptions normatives. Les prélèvements sont mus par des logiques aussi bien de subsistance que d'accumulation de revenus. A cela, s'ajoutent la précarité ; les pratiques corruptives et clientélistes qui accentuent la dégradation des ressources limitant ainsi l'atteinte de conservation et de protection durable.
Mots clés : *Gouvernance participative, pratiques, logiques, dispositifs, Ouémé Supérieur-N'Dali.*

Abstract

Forests play eminently social, economic and environmental functions. They are continually under great pressure due to the growing needs of an equally growing global population. Agricultural and pastoral production systems, the excessive exploitation of timber are mainly indexed as destroyers of forests. However, despite the generalization of the participatory governance approach, resulting

from the conclusions of the Rio Earth Summit 1992, anthropogenic pressures continue to degrade the forests in Benin in general and those of Ouémé Supérieur-N'Dali in particular.

The behaviors and practices of the various actors do not generally always follow the normative prescriptions. These withdrawals are driven by both subsistence and income accumulation logic. In addition, there is precariousness; corruptive and patronage practices which accentuate the degradation of resources, thus limiting the achievement of sustainable conservation and protection.
***Keywords**: Participatory governance, practices, logic, devices, Oueme Supérieur-N'Dali.*

Introduction

La disparition et la dégradation des habitats et les pressions anthropogéniques directes constituent les principales menaces à la faune et la biodiversité. Ces menaces incluent l'expansion des feux de végétation, l'élevage extensif (émondage et écorçage non durable des arbres), l'extraction abusive (à des fins médicinales, pastorales et piscicoles pour le bois d'œuvre et pour la récolte du bois de feu ou de charbon), la pratique de la transhumance, caractérisée par le surpâturage, l'épandage des pesticides, l'intensification des activités de chasse et l'expansion agricole (Banque Mondiale, 2010, p.18). En outre, les ressources naturelles, inégalement réparties selon les zones biogéographiques, font face malgré leur abondance à une très forte pression anthropique qui se renforce d'année en année à cause de l'accroissement démographique auquel s'ajoutent aujourd'hui les effets néfastes des changements climatiques. A la conjugaison de ces facteurs défavorables s'ajoutent des modes de gestion et d'exploitation inadaptés des ressources naturelles (S. Seydou, 2012, p.20). De ces constats peu reluisants, ils découlent que les aires protégées malgré leur statut, ne sont pas exemptes de ces menaces. En effet, les écosystèmes forestiers d'Afrique de l'Ouest, caractérisés par leur diversité biologique, leurs valeurs économiques, sociales et écologiques, sont gravement menacés par la déforestation et la dégradation (DGFRN, 2010, p.18). Selon la FAO (2018, p.15), de

1978 à 2010, le Bénin a perdu près de 85 % de ses forêts denses et plus de 30 % de son couvert végétal.

L'ampleur du phénomène a conduit à la prise de conscience de l'Etat Béninois qui, a opté après le sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992 pour une nouvelle politique de gestion forestière durable axée sur la gouvernance participative. Cette politique a été opérationnalisée à travers l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'Aménagement Participatifs des Forêts (PAPF) sur la base d'un contrat de gestion entre l'Etat et les communautés locales (DGFRN, *opt cit*).

Cependant, il a été observé qu'au cours des deux décennies de 1990 à 2010, environ 75.000 ha de forêts sont détruits chaque année au Bénin. Ce rythme élevé de destruction inscrit le Bénin dans le groupe des pays à fort taux de déforestation en Afrique. Cette régression du couvert végétal est liée principalement aux activités anthropiques (défrichement, surexploitation des ressources, surpâturage, feux de végétation, etc.) (DGFRN, 2014, p.08). Ces différentes formes d'exploitation des ressources forestières trouvent leur fondement dans la manière dont les acteurs perçoivent la forêt ou ce qu'elle représente pour eux. Il y va aussi de la manière dont les différentes activités sont menées. En effet, voulant décrire le phénomène de dégradation à partir du cas des forêts classées de l'Ouémé Supérieur-N'Dali afin d'établir une corrélation entre ce phénomène et les faiblesses de la gouvernance participative ; le présent texte s'appuie sur l'analyse des motivations, les attitudes des acteurs (directs comme indirects) et leurs pratiques. Ces motivations et attitudes des acteurs constituent les moteurs ou les fondements importants pour comprendre les logiques de subsistance et d'accumulation des revenus. Produire pour subvenir aux besoins fondamentaux pour certains et accroître les revenus pour d'autres motivent les acteurs et sous-tendent leurs comportements à exploiter au-delà des normes recommandées. Les pratiques des acteurs qui résument les différentes formes d'exploitation ont un impact négatif sur les ressources

naturelles en général et celles forestières en particulier. En dehors de celles évoquées plus haut, on insère également : l'exploitation frauduleuse des ressources de la forêt ; les feux tardifs de végétation ; les effets pervers de la transhumance etc.

Cet impact négatif sus évoqué accroît l'inquiétude quant à la sauvegarde et de la protection durable des ressources. Il est en effet relevé, que malgré les efforts des différents gouvernements du Bénin qui se succédé avec chacun animé d'une volonté de protéger le disponible en matière de ressources forestières à travers des projets et programmes tels que le Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) ; le Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR) les forêts classées connaissent une régression continuelle de leurs ressources ligneuses de grande valeur en particulier et une dégradation croissante des ressources en général. Les conséquences de ce phénomène, sont perceptibles sur les plans social, économique et environnemental et ravivent cette inquiétude sus évoquée qui se rapproche de celle exprimée par de G. Hardin (1968) à travers sa théorie de la " Tragédie des biens communs ". Cette tragédie apparaît dès lors que chaque agent, en ne recherchant que son intérêt privé, adopte un comportement myope et exploite la ressource de telle sorte que son extinction ne peut être évitée à long terme en fonction de la pression qu'elle subit (S. Roussel, 2007, p.06). Le paradoxe est l'état de dégradation constaté des forêts classées au Bénin en général et celle de l'OSN en particulier malgré leur dotation pour la majorité d'un Plan d'Aménagement Participatif (PAP), un outil qui promeut la gestion durable. Dans la perspective d'élucider ce paradoxe, la présente production a fait l'option de examiner les comportements et pratiques des acteurs en interaction avec ces forêts d'où il est fondamental de savoir quelles sont les motivations, les attitudes et les pratiques de chacun des groupes stratégiques concernés qui sous-tendent la persistance de la déforestation et de la dégradation des ressources de l'OSN? Cette recherche part en effet, de l'hypothèse que la déforestation et la dégradation des forêts sont des indicateurs importants à partir

desquelles on peut comprendre et expliquer les insuffisances ou les faiblesses de l'approche participative dans le contexte de la gouvernance des forêts classées de l'Ouémé Supérieur-N'Dali.

1. Présentation du milieu d'étude

Le milieu de recherche est celui formé par la boucle qui prend dans son entièreté le complexe forestier de l'OSN, composé des forêts classées de l'Ouémé Supérieur et N'Dali y compris les villages administratifs environnants. Ces villages périphériques ont été les unités administratives où la collecte des données s'est déroulée. Selon la DGFRN (2013, p.7), la forêt de l'Ouémé Supérieur qui occupe une plus grande proportion de ce complexe, a été classée par l'arrêté N° 4310 S.E du 27 juillet 1952, et couvre une superficie de 117 542 ha. Cette superficie évolue à 193 406 ha environ en raison de la prise en compte des enclaves internes de Kpessou, de Kika et de la zone nord-est comprise entre le cours d'eau de Souabi et Alpouro sur l'axe routier Sonnoumon-Bori. Elle est située entre les latitudes 9°11' et 9°47' nord et les longitudes 1°58' et 2°28' est. Cette forêt est à cheval sur les départements du Borgou et de la Donga mais beaucoup plus dans le Borgou où se trouvent les trois quart (3/4) de sa superficie. Elle se trouve ainsi, dans le triangle formé par les axes routiers Parakou-Djougou, Djougou-N'Dali et N'Dali-Parakou (Figure 1).

Quant à la forêt de N'Dali, elle a été classée par l'arrêté N° 366 S.E. du 30 janvier 1942 et couvre une superficie de 4 721 ha. Cette superficie est de 4 829 ha en raison de la prise en compte de la zone qui se trouve entre l'axe routier Tamarou-Ouénou et la limite sud-est de la forêt. Elle est située entre 2°38' et 2°42' de longitude est ; 9°44' et 9°52' de latitude nord et se retrouve dans un triangle formé également par les axes routiers Tamarou-N'Dali, Tamarou-Ouénou et N'dali-Ouénou (Figure 1).

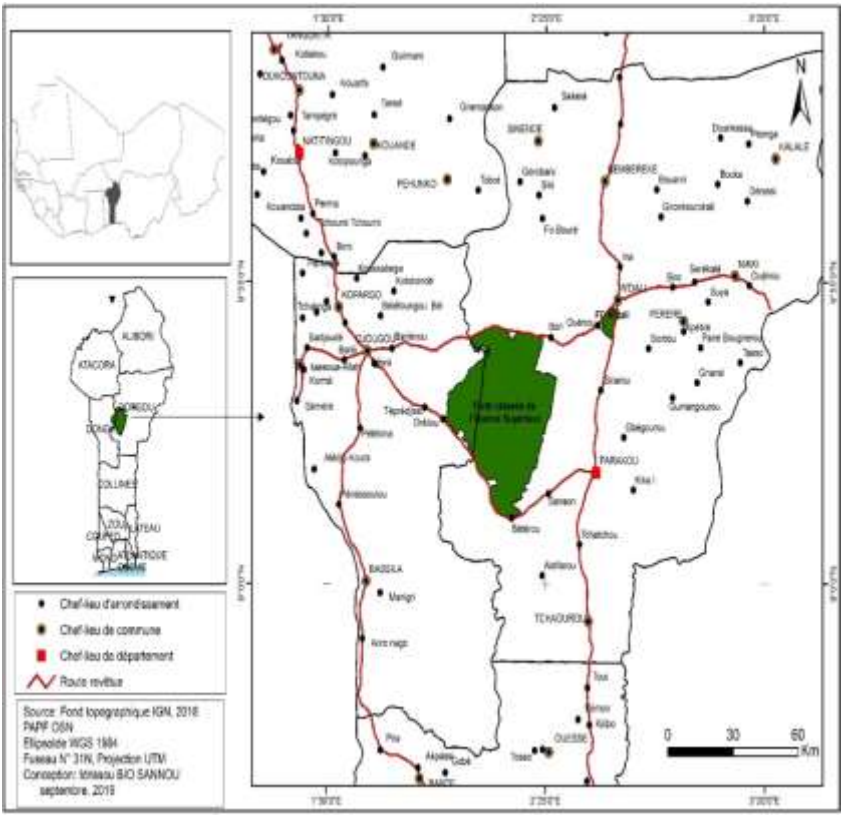

Figure 1 : localisation du milieu de recherche

Au total, vingt (20) villages ou localités sur les soixante-six (66) périphériques ont été parcourus pour la collecte des données. Le critère fondamental a été celui de la proximité c'est-à-dire une distance de 500 m à 5 Km avec la forêt. En plus de ce critère, il y a celui qui prend en considération, l'existence d'une zone de culture pour la population locale.

Tableau I : Critères de choix des localités retenues pour la collecte des données

UA	Localités de collecte des données	Critères du choix	Distance d'avec la forêt
Affon	Affon1	Proximité avec la forêt et existence d'au moins 50 ha de cultures. Cheptel bovin important. Poste forestier en place.	Au moins 2 Km
	Bio Sika	Proximité avec la forêt et existence de marché rural de bois.	Moins de 2 Km
	Sonnoumon Gando	Proximité avec la forêt et existence d'au moins 100 ha de cultures. Cheptel bovin important. Présence d'un marché à bétail (Notamment à Sonnoumon).	Moins de 02 Km
Bakou	Bakou 1	Proximité avec la forêt et existence d'au moins 100 ha de cultures. Poste forestier en place.	02 à 05 Km
	Bakou 2	Proximité avec la forêt et existence d'au moins 50 ha de cultures.	Moins de 02 Km
	Daringa	Proximité avec la forêt et existence d'au moins 50 ha de cultures.	Au moins 05 Km
	Donwari 1 et 2	Eloigné de la forêt et existence d'au moins 50 ha de cultures.	10 Km
	Onklou	Eloigné de la forêt et existence d'au moins 50 ha de cultures.	Au moins 05 Km
Bétérou	Bétérou	Proximité avec la forêt. Pratique de la pêche. Poste forestier en place.	Moins de 01 Km

	Kpessou	Proximité avec la forêt et existence d'au moins 100 ha de cultures. Cheptel bovin important. Présence d'un marché à bétail.	Moins de 01 Km
	Sinahou	Proximité avec la forêt et existence d'au moins 100 ha de cultures.	Moins de 01 Km
	Yébessi 1 et 2	Proximité avec la forêt et existence de marché rural de bois.	Moins de 01 Km
Bori	Bori	Eloigné de la forêt et existence d'au moins 50 ha de cultures. Poste forestier en place.	Environ 10 Km
Sirarou	Sakarou	Eloigné de la forêt et non existence de cultures. Cheptel bovin important.	Environ 10 Km
	Sirarou	Eloigné de la forêt et non existence de cultures. Poste forestier en place.	Environ 22 Km
Yérou-Maro	Yérou-Maro	Proximité avec la forêt et non existence de cultures.	Moins de 01 Km
N'Dali	Ouénou	Proximité avec la forêt, existence de cultures non précisées	Moins de 02 Km
	Tamarou	Proximité avec la forêt et existence de point de vente de charbon de bois.	Moins de 01 Km

Source : Données de terrain, août-septembre-octobre 2017

2. Matériels et méthodes

Les techniques de collecte de données utilisées sont d'ordre empirique à savoir l'entretien semi-structuré pour le recueil des informations en rapport avec les types de données et l'observation directe qui a porté principalement sur les éléments d'appréciation de l'état du couvert forestier, les attitudes et comportements des acteurs sur l'utilisation des ressources. Les outils utilisés en lien à ces

techniques sont le guide d'entretien, la grille d'observation, un enregistreur de marque Sony PX 240 et un appareil photographique pour fixer les images. Ces techniques et outils ont été adaptés à un échantillon de 68 informateurs dont 57 pour les communautés locales, 06 pour les élus locaux et 05 pour les agents de l'administration forestière. Cet échantillon a été constitué à partir de la technique de basée sur l'échantillonnage de raison. Ce choix cadre bien avec les difficultés liées à la disponibilité d'un répertoire exhaustif des agriculteurs, des exploitants de bois non agréés, des éleveurs de même que des carbonisateurs utilisant les ressources forestières. Ainsi, dans de pareilles circonstances selon J. Yao (2005, p.178),

> le chercheur ou l'analyste dans l'échantillon de raison cherche à être « raisonnable », en se contentant de tout nombre de cas, même aléatoire, statistiquement significatif à étudier, qu'il peut réunir pour réaliser son étude. Seul le nombre de cas obtenu est important ici, dans la mesure où les individus qui peuvent être qualifiés pour l'étude peuvent être difficiles à réunir. En exemple : faire un échantillonnage, de criminels à l'arme de guerre qui échappent à la police.

Le chercheur est alors appelé à mieux préciser les critères qui ont concouru à retenir les différents groupes cibles. Dans ce sens, en ce qui concerne les acteurs des différents groupes socioprofessionnels ; le critère de détention d'une parcelle agricole pour les agriculteurs ; et, d'exploitation des ressources pour les autres catégories à savoir : éleveurs, carbonisateurs, pêcheurs et chasseurs ont été la clé de leur choix. Les critères : d'appartenance à une structure participant à la gouvernance forestière (localement cogestion), être agent de l'administration forestière et intervenant dans la Cellule Technique d'Aménagement Forestier (CETAF) ou être élu local, ont fondé le choix des répondants pour les gestionnaires et les élus locaux.

En raison des types de données à collecter, et malgré les quelques données chiffrées à manipuler, l'option du qualitatif a été faite. En fonction de ce choix, la saturation empirique a été la ligne directive

qui a guidé la constitution de l'échantillon. Car, selon J-P Olivier de Sardan (2003, p.43), la saturation s'impose lorsqu'*« à chaque nouvelle séquence, à chaque entretien, on obtient de moins en moins d'informations nouvelles »*. La démarche de sélection des unités d'enquête a suivi trois niveaux ou strates. La première strate a concerné le niveau communal ou les autorités communales ont été abordées ; la seconde strate est le niveau Unité d'Aménagement où les représentants des Conseils de Gestion des Unités d'Aménagement (CGUA) ont été contactés et la dernière strate, le village où les représentants des Conseils Villageois de Gestion de la Forêt (CVGF) ainsi que les différentes catégories socio-professionnelles ont été touchées suivant la technique de boule de neige. La collecte des données s'est déroulée de façon itérative d'août 2017 à mars 2019. Ces données collectées ont été ensuite dépouillées, traitées puis regroupées suivant les grands centres d'intérêt pour l'analyse.

3. Résultats

3.1. Gouvernance des forêts classées de l'Ouémé Supérieur-N'Dali, de la théorie à la pratique : comment appréhender le fossé entre ''ce qui devrait-être'' et ''ce qui est fait''?

L'appréhension du fossé entre ''ce qui devrait-être'' et ''ce qui est fait'', est un exercice qui à priori fait référence aux normes de gestion et à leur mise en œuvre. Pour y parvenir, il convient de partir du passé afin de comprendre ce qui est fait dans le contexte actuel. C'est pourquoi le présent texte, fait une analyse des motivations, comportements et pratiques des différents acteurs face aux ressources de ces forêts afin de cerner ''ce qui est fait''. Cet exercice renvoie à ce que J-P Olivier de Sardan (2017, p.60-61) et J-C Nguinguiri (2004, p.127-128) qualifient de mise en évidence des normes pratiques dans la gouvernance et de ce qui fait leur écart avec celles officielles. De façon générale, il est constaté un écart entre ce qui est prévu dans le PAP qui est l'outil sur lequel se fonde la gouvernance et la réalité du terrain : la dégradation des ressources qui est une conséquence directe de l'inobservance des normes officielles. En

attendant d'aborder de façon spécifique les normes concernant la gestion du complexe forestier dans une autre production scientifique, celle-ci s'évertuera à décrire la déforestation et la dégradation de ces deux forêts à partir de l'analyse des comportements, motivations et pratiques des différents acteurs face aux ressources de ces forêts. Une telle démarche s'inscrit dans la dynamique de cerner les insuffisances de l'approche participative pour, une protection et une gestion durables de ce complexe à l'instar des géographes ou cartographes, des écologues qui vont préférer respectivement les outils cartographiques, les inventaires forestiers etc., pour la même description.

3.2. Dynamique de gouvernance forestière au Bénin : de la gestion centralisée à celle participative

L'analyse de la dynamique de la gouvernance forestière tout comme dans d'autres domaines de délivrance des services publics a toujours rythmé avec l'option socio-économique en place. Plusieurs rapports d'étude et même de résultats de recherche font la synthèse de la gouvernance forestière au Bénin. Cette synthèse, retient que depuis l'indépendance acquise en 1960 jusqu'à 1989, l'Etat s'était octroyé sans partage toute l'autorité de contrôle et de gestion des aires protégées à travers l'administration forestière. Mais avec les crises économiques des années 1980 suivies des restrictions budgétaires, l'Etat n'avait plus les moyens de sa politique protectionniste. Les aires protégées et surtout les forêts classées étaient ainsi devenues des "no man's land″. Les communautés locales qui devraient être les premiers bénéficiaires des services écosystémiques étaient empêchées dans la jouissance de ces droits (DGFRN, 2010, p.20 ; DGFRN, 2014, p.06 ; C. P Djogbénou, 2010, p.13). Cette période marquée par ''un échec de la gouvernance centralisée'' a favorisé avec l'avènement du système démocratique en 1990 selon C. P Djogbénou (opt.cit), l'adoption et la mise en œuvre par l'Etat béninois de l'approche participative au niveau du sous-secteur forestier. C'est dans ce contexte que le Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) a œuvré pour la mise en œuvre en

1999 du premier PAPF et le PGFTR pour le PAPF de deuxième génération. L'objectif de la révision du premier plan, part de la volonté des acteurs à œuvrer pour une protection durable de ce complexe forestier. Mais à l'arrivée, les constats sur la dégradation des ressources expliquent les difficultés que cette approche éprouve dans l'atteinte de cet objectif malgré les principes et dispositifs institutionnel et normatif.

3.3. Normes et de principes pour une gestion durable selon les systèmes de production

Selon B. Kippes (2007, p.23), l'approche participative présente un contenu sémantique diversifié. Elle renvoie selon les contextes et les acteurs aux concepts de cogestion, gestion intégrée, gestion communautaire, de gestion concertée, etc. Il n'y a que, dans la mise en œuvre et dans des terrains spécifiques que des particularités apparaissent. Cette approche induit des effets qui vont d'abord de l'implication et de la responsabilisation des populations riveraines à la répartition des bénéfices issus de la gestion des ressources sous forme d'actions sociocommunautaires. L'implication et la responsabilisation sont des conditionnalités qui favorisent une réussite de sa mise en œuvre. Car, lorsqu'il y a une faiblesse dans l'application des normes prescrites, les écarts pour l'atteinte des objectifs pour une gestion durable deviennent importants. Cette situation a pour conséquences immédiates, la déforestation et la dégradation des ressources. Dans le contexte des forêts classées de l'Ouémé Supérieur-N'Dali, et pour avoir une idée sur les prescriptions normatives selon chaque système de production, une synthèse de celles-ci a été faite pour l'agriculture et l'élevage.

3.3.1. Agriculture

Les normes et principes prescrits pour une gestion et une protection durables des ressources dans le domaine de l'agriculture sont synthétisés comme suit :

- ✓ permettre une utilisation durable de la zone de cultures en promouvant des techniques de cultures intensives basées sur le Système Amélioré de Production (SAP), la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (GIFS) et la Gestion Conservatoire des Eaux et des Sols (GCES) ;

- ✓ les occupants des zones de cultures sont astreints au respect strict des techniques culturales préconisées par l'encadrement et au respect de la durée (triennale) de nouveau défrichement ;

- ✓ toutes les cultures annuelles sont autorisées dans la zone à l'exception du coton, de l'igname et du riz ;

- ✓ chaque ayant droit ne peut emblaver plus de 03 ha et le rythme d'emblavure ne doit excéder la superficie concédée ;

- ✓ tout agriculteur en zone de cultures doit laisser au moins 25 arbres à l'hectare. Il doit préserver les essences protégées, menacées, ou de valeurs : le néré (*Parkia biglobosa*), le karité (*Vitellaria paradoxa*), le caïlcédrat (*Khaya senegalensis*), le lingué (*Afzelia africana*), l'iroko (*Milicia excelsa*), etc.

3.3.2. Elevage

Les normes et principes prescrits pour une gestion et une protection durables des ressources dans le domaine de l'élevage sont synthétisés comme suit :

- avoir une carte de vaccination à jour pour son troupeau ;
- faire conduire le troupeau par des éleveurs âgés d'au moins 18 ans ;
- éviter la coupe et l'élagage sauvage des espèces protégées notamment le *Khaya senegalensis*, l'*Afzelia africana* et le *Pterocarpus erinaceus* ;

- éviter de camper en forêt ;
- accepter de payer sa contribution annuelle de parcours ;
  accepter de participer aux travaux d'aménagement à but pastoral en ce qui concerne l'accès aux zones de pâturage.

A chaque système de production correspond des normes spécifiques. Chaque occupant ou exploitant de la forêt de quelque nature qu'il soit, est amené à payer une redevance dans le compte du fonds d'aménagement selon l'activité ou le type d'exploitation. Mais malgré toutes ces mesures, il est observé une exploitation abusive des ressources. Cette pression s'est accentuée à partir du moment où les différents acteurs ont motivé leur accès et l'exploitation des ressources par des comportements et attitudes qui sont sous-tendus par des logiques diverses telles que : la logique de subsistance et la logique d'accumulation des revenus. Ces deux logiques sont mises en évidence dans le cadre de cette recherche pour décrire et expliquer la dégradation des forêts classées de l'OSN.

3.5. Logique de subsistance comme fondement explicatif de l'exploitation abusive des ressources

La saturation de l'espace agraire en périphérie et la rareté de plus en plus prononcée des ressources floristiques, fauniques et halieutiques dans les milieux non forestiers justifient la ruée sur les forêts. Cette ruée est liée à la satisfaction des besoins à la fois primaire et de reproduction sociale. La terre en milieu forestier, est fertile. Cette fertilité induit de bonnes récoltes qui permettent au plus grand nombre des agriculteurs de subvenir aux différents besoins fondamentaux (dont entre autres : se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner, s'instruire, etc.). Au-delà de la satisfaction de ces besoins, O. Barrière (1996, p.41) renseigne que la maîtrise de la ressource terre doit être vue en termes de '' *perpétuation du groupe ''*. Cette perpétuation selon lui, repose *''sur la terre, mère nourricière car l'homme s'y attache de génération en génération*''. Les mêmes espaces sont occupés de pères en fils. L'homme ou mieux l'individu,

Publié chez les Editions Francophones Universitaires d'Afrique

pris comme acteur, ne va pas ou n'accède pas aux forêts uniquement que pour la satisfaction de ses seuls besoins à lui. Il y a toujours une raison qui motive le choix d'un prélèvement ou d'une exploitation selon les catégories socioprofessionnelles. Les agriculteurs justifient, l'exploitation des terres dans et au-delà des zones de cultures (portions de la forêt délimitée pour cette activité) comme une action relevant de leur situation de précarité. Leur motivation à occuper continuellement ces portions de la forêt et même au-delà des limites exigées, dérive de « *ce qu'il n'est pas aisé pour eux de nourrir toute une famille et assurer les besoins essentiels sans disposer d'un lopin de terre à cet effet* ». En outre, les motivations pour ces acteurs sont structurées en ces points.

3.5.1. Quête de nouvelles terres

L'agriculteur a toujours besoin de la terre pour assurer sa survie. C'est d'elle qu'il puise l'essentiel pour sa subsistance. C'est ce qui l'amène à toujours chercher mieux pour cette cause et conditionne ainsi la quête de nouvelles terres fertiles. Cette conception, a toujours guidé la logique paysanne. Une logique d'action qui consiste non seulement à emblaver plus de terres mais aussi à pouvoir compenser les faibles rendements en périphérie. De même, l'insuffisance de terres devenues de plus en plus pauvres en périphérie, justifie la course à la ressource terre en forêt comme le fait transparaître ce point de vue.

> Les terres devenant de plus en plus insuffisantes et pauvres avec de faibles rendements en périphérie, obligent beaucoup parmi nous les paysans à installer nos champs en forêt parce que là-bas les terres sont plus fertiles et rentables. Depuis que j'ai commencé par faire le champ dans la forêt, les récoltes sont importantes et me permettent non seulement de disposer d'un stock pour nourrir la famille mais aussi à faire face aux besoins liés à la santé, à l'éducation des enfants, à la construction de nouveaux bâtiments et, de trouver le nécessaire pour occuper une place honorable dans le village. S. Y. Agriculteur, Onklou, 08/02/2019.

Les espaces agraires longtemps exploités depuis les premiers peuplements en périphérie de l'OSN ont montré leurs limites en termes de rendements abondants. Face à la faiblesse de rendement, les agriculteurs ont opté pour la course aux terres beaucoup plus productives. Une course qui continue malgré les restrictions. Ainsi, pour 90 % des agriculteurs rencontrés, le fondement de leur motivation à installer leurs champs dans la forêt, reste la quête de nouvelle terre. La forêt constitue pour ces derniers, un réservoir de terres fertiles à bons rendements. Pour le reste (10 %) de ces agriculteurs, l'installation du champ a une double explication : c'est soit, pour une activité secondaire ou bien c'est parce que la forêt est perçue comme '' un bien commun'' ; dans ce cas, ''il faut donc occuper sa part''. En général, l'agriculteur motive son choix des terres fertiles en forêt pour le simple fait qu'il conçoit qu'elle représente pour lui, l'unique endroit où il peut en trouver abondamment pour son activité. Ce constat fait avec l'agriculture, reste pareil pour l'élevage mais avec quelques nuances.

3.5.2. Survie de la pratique de l'élevage

L'accès à la forêt favorise la perpétuation de la pratique de l'élevage. L'absence de la forêt, rendrait difficile cette pratique. La recherche de pâturages en abondance et de qualité acceptable fonde non seulement la survie de la pratique de l'élevage selon les éleveurs mais aussi de leur subsistance. La quasi-totalité (100 %) des éleveurs et agro-éleveurs, motivent le choix de la forêt à cet effet comme le relate cet informateur.

> C'est suite à la recherche de bons pâturages que je suis allé dans la forêt. Aujourd'hui mes bêtes font au moins cinq mois dans la forêt pour les allers-retours à la recherche de pâturage surtout en période de pluies. Mais à la récolte du sorgho et du maïs et autres, nous restons beaucoup plus en périphérie pour brouter les résidus de récoltes. La forêt constitue pour nous éleveurs, un endroit où on peut trouver encore de pâturages pour la pratique de l'élevage. D.L. Eleveur, Kpessou, le 04/09/2017.

La périphérie de l'OSN abrite comme dans le cas de plusieurs aires protégées des campements peuls et des exploitations agricoles. La cohabitation entre les espaces emblavés et les campements couplée de l'insuffisance de couloirs de passage, rendent difficile la pratique de l'élevage. Dans ces conditions, pour les éleveurs, la forêt constitue une zone où ils peuvent trouver encore de ressources fourragères pouvant satisfaire les besoins du bétail en quantité et en qualité dans le secteur.

3.6. Logique de l'accumulation des revenus comme déterminant explicatif de la pression sur les ressources

L'accumulation des revenus est une forme de rapport de production qui met en jeu plusieurs acteurs. Notre observation s'est focalisée sur l'exploitation forestière car des recoupements faits des données recueillies auprès des différents informateurs, il s'ensuit que la faiblesse du contrôle et du suivi forestier à partir de 2010 a favorisé la ruée vers l'exploitation forestière : ''tout le monde veut devenir exploitant'' car l'activité est lucrative disent-ils. Chacun y va à son compte. Dès lors, la responsabilité de cette faiblesse n'incombe pas aux seuls gestionnaires mais elle est expliquée aussi par les pratiques corruptives et clientélistes. Ainsi, à priori, à l'exception des bûcherons (scieurs), des exploitants de bois agréés, qui tirent l'essentiel pour leur subsistance de l'exploitation du bois d'œuvre, tous les autres types d'acteurs prélèvent ou exploitent les ressources à des fins d'augmentation de gains. Au nombre des activités économiques mobilisant les différents acteurs (acteurs directs et indirects parties prenantes ou non de la gouvernance forestière) pour l'accroissement des revenus, il y a, l'exploitation du bois d'œuvre qui vient en tête au cours de cette période.

> Il y a certains, sans la forêt, il leur sera difficile de vivre, je veux parler des scieurs. Même si on leur dit attention, ils ne respectent pas. Moi, je suis tout d'abord un grand producteur, cultivateur. L'exploitation du bois est devenue une activité secondaire pour moi depuis que j'ai observé que beaucoup tirent assez de profits

(Rires). Elle m'occupe pendant la saison sèche pour ne pas rester sans rien faire. Je gagne un peu un peu car cela me permet de réinvestir le bénéfice dans mes activités agricoles et les besoins de la famille. Exploitant de bois d'œuvre saisonnier G.I., Bakou1, le 05/09/2017

A la suite de cet agriculteur converti en exploitant de bois en saison sèche pour accroître ses revenus, il y a cet autre acteur qui donne son point de vue en ces termes : « *moi je suis un mécanicien de formation. Ayant compris que mon activité n'est plus rentable, j'ai décidé d'alterner en allant dans la forêt avec un ami scieur pour me faire plus de ressources. On y reste pendant plusieurs semaines à couper du bois* ». K. M, Mécanicien moto à Daringa le 15/02/2019. L'exploitation du bois d'œuvre a été l'activité économique qui a mobilisé et continue de mobiliser un nombre important d'individus. Ce nombre est si important qu'il est difficile d'obtenir un effectif exact selon les différents informateurs toutes catégories confondues. L'absence de statiques officielles d'une part et d'autre part, du fait qu'ils interviennent généralement dans l'illégalité, la clandestinité ; il est difficile d'avoir avec exactitude leur nombre. En dehors de l'exploitation du bois d'œuvre, il y a aussi la carbonisation, la pêche, le bois énergie, la cueillette et le ramassage de noix notamment le karité, le néré et ; les autres formes de prélèvement de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) qui entraînent des gains économiques (d'argent) rentabilisés diversement.

En somme, les logiques de subsistance et d'accumulation des revenus rendent compte de "comment" l'homme en tant qu'individu vivant à proximité ou non de la forêt tire profit des avantages sociaux, économiques et environnementaux que lui accorde cette dernière. Ces rapports multiples et complexes que les différents acteurs entretiennent avec les ressources forestières sont l'expression même d'une combinaison des représentations et des pratiques peu protectrices des ressources forestières. Ainsi ces dernières étant désormais vues comme une "opportunité" de rentabilité sociale (mutation de position sociale) ; économique (croissance des revenus)

Publié chez les Editions Francophones Universitaires d'Afrique

et financière (capacité de réinvestissement des intérêts économiques), les différents acteurs participent au prélèvement abusif en rapport avec les systèmes de production.

4. Discussion

4.1. "Effet de bordure" comme fondement de prélèvement et de l'exploitation des ressources

De tout ce qui précède, l'action de prélèvement et d'exploitation licite ou illicite de la ressource est avant tout liée à la proximité entre la forêt et les terroirs villageois. Pour certains chercheurs "l'effet de bordure" qui exprime la proximité des villages avec la forêt, constitue un des déterminants du prélèvement et de l'exploitation des ressources. Au nombre de ces chercheurs figurent I. Toko Mouhamadou, (2005, p.58) pour le cas des forêts classées des Monts Kouffè secteur de Bantè ; C. Megevand, (2013, p.155) pour l'exemple des forêts situées à proximité des grandes agglomérations en Afrique centrale ; P. Gillet *et al.*, (2016, p.03) pour un constat global au monde dont notamment en Amazonie avec la réalisation des infrastructures routières; I. Bamba (2010 : 38) pour le cas de l'anthropisation des paysages forestiers en République Démocratique du Congo. L'effet de bordure est l'expression même des faibles distances qui séparent une aire protégée des installations humaines y compris les ouvrages favorisant l'accès (routes, sentiers, rivières etc.). On intègre à tout cela, l'interaction forte qui existe entre la forêt et les humains qui en sont les animateurs. Pour le cas de l'OSN, ces distances sont comprises par endroits de 0 à 500 m ; de 500 à 1 km ; 1 à 5 km et de 5 à 10 km par endroit (voir tableau I, présentation du milieu de recherche).

Par ailleurs, il est constaté que, malgré l'encadrement de l'exploitation de la terre et des autres ressources par le PAPF, "l'effet de bordure" qui traduit la proximité des terroirs villageois avec la forêt, conditionne le comportement des acteurs surtout des riverains et accroît chez certains l'envie d'exploiter. Le riverain est toujours

animé par ce désir, cette volonté à prélever et à exploiter. Cette volonté est traduite par des attitudes diverses conceptualisées par des formules telles que : ‘’*il faut que les gestionnaires nous accordent plus de liberté à en exploiter davantage qu’il en faut’’*. ‘’*Nous avons besoin de ces réserves de terres puisque la forêt n’existe que de nom* ‘’. ‘’ *On ne peut pas côtoyer l’abondance et souffrir du manque*’’ ; ‘’*il faut que les forestiers nous accorde plus d’espaces à emblaver’’; ‘’il faut qu’ils assouplissent le contrôle forestier ces derniers temps’’.* Toutes ces conceptions fondent aussi d’une manière ou d’une autre, les différents rapports qu’entretiennent les acteurs locaux dont notamment les acteurs directs avec la forêt. Dans une analyse mettant en relief les activités économiques, J-P. Olivier de Sardan (1995, p.156), fait ressortir le caractère transversal de la logique de subsistance sous le prisme des différentes "formes d’investissement de soi" de la part du paysan. Il qualifie ces différentes formes d’investissement de soi de "rapports" qui l’engage dans la production. Ces rapports de production sont de trois ordres selon lui : la subsistance marchande (ou la vente des produits agricoles) ; la subsistance salariale (la vente de la force de travail) et la subsistance d'autoconsommation. Il conclut qu’un même acteur paysan peut user de stratégies combinant ces différentes formes pour assurer sa subsistance. C’est le cas de certains agriculteurs qui pour accroître les possibilités de gains économiques peuvent en dehors de l’activité principale qu’est le champ, mener de petites activités occasionnelles nécessitant une main manœuvre locale telles : le chargement-déchargement de produits phytosanitaires ; la participation à des activités d’entretien ou de reboisement dans la forêt. Ces différentes stratégies combinatoires s’inscrivent dans ce qui est qualifiée de logique l’accumulation des revenus selon ce chercheur.

4.2. Pratiques routinières des acteurs comme déterminants explicatifs de la déforestation et de la dégradation des ressources

Le paradoxe de la gouvernance participative dont, les finalités concourent au développement de comportements allant à la

Publié chez les Editions Francophones Universitaires d’Afrique

protection des ressources forestières s'appréhende très tôt à mesure qu'on analyse les différents systèmes de production. L'homme en tant qu'individu, parvient à exploiter et utiliser le milieu forestier au fur et à mesure qu'il voit ses besoins augmentés. De même, lorsque, les règles de conduite qu'il s'est prescrites sont peu suivies, plus il accroît, la pression sur les ressources. Les systèmes de production représentent les formes concurrentes d'utilisation des milieux périphérique et forestier. Il s'agit principalement de l'agriculture et de l'élevage qui sont des systèmes de production extensifs destructeurs des ressources forestières.

4.2.1. Culture d'igname, un système de production extensif et exigeant : les revers d'une volonté de gains social, foncier et économique

La pratique itinérante de l'agriculture sur brûlis fondée sur la culture de l'igname a été à l'origine de l'élimination des grands arbres dans les anciennes jachères et les espaces occupés dans les zones de culture de l'OSN. La culture de l'igname (*Dioscorea ssp.)* est indexée comme étant celle qui entraîne une destruction du couvert forestier. Sa production demeure globalement extensive et il est constaté une évolution de la production de l'igname qui induit principalement un changement d'occupation des terres par défriche-brûlis des forêts naturelles ou des savanes arborées (Adifon *et al.*, 2019 : 06). En effet, pour un rendement important, elle nécessite une disponibilité en espaces libres de toute emprise de grands arbres ; de terres riches et une disponibilité du soleil. Les témoignages des différents acteurs agriculteurs ou non en font cas. L'évolution de la production transparaît à travers les superficies emblavées dans les Communes riveraines. Elles sont plus importantes dans la Commune de Tchaourou que dans les trois autres Communes avec une superficie s'élevant à 33 903 ha au cours de la campagne agricole 2014-2015 (MAEP, 2019, p.10). Cette évolution annuelle observée, intègre les superficies des emblavures au niveau des UA qui font partie intégrante des superficies de ces Communes. Malgré l'absence de données sur les superficies d'igname emblavées par UA, il a été

Publié chez les Editions Francophones Universitaires d'Afrique

généralement relevé après croisement des données empiriques sur les emblavures individuelles (par exploitation) que, dans les UA de Bori les producteurs aussi bien agriculteurs qu'agroéleveurs défrichent en moyenne 0,5 ha. Cette moyenne est de 1 ha dans l'UA de Bétérou ; et de 1,25 ha dans les UA de Bakou et de Affon. Les plus gros producteurs dans le milieu, emblavent généralement 2 voire 3 ha. Les résultats des travaux de certains chercheurs confirment cette tendance. Dans leur travail portant sur la dynamique de gestion de la biodiversité de l'igname à Tchaourou, J. Egah et N. M. Baco (2012, p.04) ont pu relever que les superficies emblavées en moyenne par exploitation dans les villages de Tékparou, Yérimaro et de Wari-Maro tous dans la Commune de Tchaourou sont respectivement de 1,5 ; 1,1 et de 0,96 ha. Dans la même veine, pour A. B. Floquet *et al.*, (2012, p.430), les superficies moyennes cultivées en igname sont de l'ordre de 1 ha par producteur (1,09 ha) dans le milieu de leur recherche. Ils concluent alors, que les superficies d'igname emblavées varient selon les villages et les catégories de producteurs dans les Communes du département des Collines.

L'igname, une plante héliophile exigeante, contraint ainsi, le producteur à abattre ou de procéder à la mise à feu de la majorité des arbres de l'espace cultivé. C'est ce caractère héliophile, de même que celui portant, sur la richesse de la terre, qui conduisent le producteur a toujours opté pour la quête de nouvelles terres. L'intention individuelle de chacun des producteurs étant d'emblaver davantage de superficies, explique la déforestation de milliers d'hectares du domaine forestier. C'est ce qui positionne la culture de l'igname selon Adifon *et al.*, (2019, p.02) ; A.B. Floquet *et al.*, 2012 : 429 en tête de succession culturale, associée aux défriches de jachères de longue durée et il en résulte la disparition d'espaces forestiers et à terme, une dégradation du patrimoine forestier et des sols. L'importance à la fois sociale, culturelle et économique accordée à la culture de l'igname est déterminée par l'attachement des riverains en particulier et des populations en général au niveau des quatre Communes périphériques de l'OSN. En effet, l'igname est une

Publié chez les Editions Francophones Universitaires d'Afrique

spéculation produite au Bénin et principalement dans la partie septentrionale du pays (N. M. Baco, 2007, p.74). L'igname est un tubercule qui a été adopté dans cette partie du pays et singulièrement dans le milieu de recherche du point de vue de son apport dans la sécurité alimentaire et dans les échanges intra-groupes et intergroupes. En effet, elle fait partie des principales bases nutritionnelles comme apports calorifiques dans les différentes localités périphériques. Au-delà, de l'agriculture extensive basée sur le système de production de l'igname, l'usage abusif des engrais chimiques en zone forestière est aussi indexé comme déterminant de la dégradation des ressources forestières.

4.2.2. Infertilité des terres, un déterminant de l'usage généralisé des engrais chimiques et pesticides : les terres forestières en danger ?

L'un des problèmes de la pratique de l'agriculture familiale reste l'infertilité des terres. Elle est considérée par une proportion importante du corps productif comme un des facteurs non seulement de la baisse de rendement des terres mais aussi de la dégradation des écosystèmes immédiats. En effet quatre sur cinq des agriculteurs et agroéleveurs rencontrés ont indexé l'usage permanent et excessif des fertilisants chimiques et pesticides, la disparition progressive de la pratique de jachères comme des facteurs qui expliquent la surexploitation des terres réduisant ainsi leur capacité de production naturelle. Les mêmes parcelles de terres sont exploitées pendant plus de deux décennies de façon continue conduisant de fait à leur appauvrissement. Elles ne donnent de rendements acceptables qu'avec l'apport de fertilisant. Cet apport rassurent-ils, vient inhiber les effets néfastes des mauvaises herbes telles que *Striga hermonthica, Ipomoea eriocarpa, Commelina benghalensis.* Dans la pratique agricole, ce fait généralisé sur les terres villageoises et en périphérie, est observé dans le domaine forestier et dans les zones d'occupation contrôlées (ZOC) destinées à l'agriculture. La motivation des agriculteurs à installer leurs cultures sur des terres considérées riches telles que celles forestières, tire son fondement de

ce constat. Au-delà du coton qui est interdit en zone forestière et qui se pratique même si c'est à une faible échelle, les engrais chimiques sont tout autant sollicités avec les autres spéculations comme le maïs principalement. L'infertilité en question ici, est liée à la dépendance même des terres en produits chimiques. Les Communes à forte production cotonnière dont notamment les Communes de Banikoara, de Kandi, de Kérou, de Gogounou et de Ségbana représentant le bassin cotonnier de la zone agroécologique reçoivent les plus grandes quantités de ces produits CENAGREF (2004, p.40)

4.3. Evolution démographique et précarité foncière en périphérie : autres déterminants explicatifs de la pression et de la dégradation des ressources forestières

Le phénomène de la dégradation, expliqué par les formes multiples de pressions sur les ressources forestières exercées par les activités socioéconomiques, a un rapport étroit avec la pauvreté, l'évolution démographique, les politiques publiques de développement. En 2002, la population des villages riverains de la Forêt Classée de l'Ouémé Supérieur était estimée à 75 505 habitants, répartie dans 10 005 ménages et celle autour de la Forêt Classée de N'Dali à 24 693 habitants, répartie dans 3 199 ménages (INSAE 2002). En 2013, ces effectifs ont augmenté à l'issue du recensement général de la population et de l'habitation en 2013. Ainsi, au niveau de l'Ouémé-Supérieur, la population a évolué à 114 272 habitants pour 14 710 ménages tandis que celle concernant N'Dali est passée à 51 185 habitants pour 6 653 ménages. Cette croissance démographique implique nécessairement une demande élevée en produits forestiers ligneux. Ce fait transparait à travers les discours des différents acteurs sociaux. Il est indéniable que l'accroissement de la population des Communes riveraines et la précarité foncière constitue des formes de pression sur le foncier forestier. Cette pression résulte de la spéculation foncière qui se manifeste par le phénomène de l'accaparement des terres est un mode d'achat ou location de terre à des fins économiques. Ce phénomène qui a commencé avec la périurbanisation des villes dont notamment

Parakou, fait d'une partie des populations rurales des ''gens sans terres''. Cela entraine de facto, une ruée de celles-ci vers les zones forestières où prétendent-ils trouver quelques espaces pour leurs activités. Pour certains chercheurs comme V. Potvin (2013, p.02), *l'accaparement des terres* est ce qu'on peut qualifier :

> d'achat ou la location de vastes superficies de terres dans un pays étranger par un parti tiers. Il s'inscrit dans un contexte global en pleine mutation ou des pays comme la Chine, l'Inde et l'Arabie Saoudite sont préoccupés par l'assurance de leur sécurité alimentaire et les besoins en agrocarburant pour assurer leur sécurité énergétique.

Cet intérêt de plus en plus manifeste de ces Etats à ces formes de transactions foncières, est qualifié de "*marchandisation de la terre" ou " pressions commerciales sur les terres"* selon les termes de A. Karsenty et S. Ongolo (2012, p.100). Pour ces chercheurs, la marchandisation est entretenue par des sociétés d'Etat, des entreprises privées et des fonds d'investissements pour en priorité régler les besoins de ces Etats. Les pays d'Afrique subsaharienne, sont les cibles les plus concernées par le phénomène d'accaparement des terres. Il est aussi observé dans le meme sillage, une course à la terre dans la région de Bétérou menée par les migrants venus des départements de la Donga, de l'Atacora et même de la République du Togo avec des installations anarchiques de ces derniers en périphérie comme à l'intérieur de la forêt. Cette situation est une des conséquences de la forte spéculation foncière qui caractérise l'espace foncier ou le « marché foncier » dans les milieux ruraux rendant ainsi difficile l'accès à la terre des couches sociales défavorisées (P. Lavigne Delville, 2018, p. 05 ; N. Yédji *et al*, 2018, p.411). Ce marché est entretenu généralement par des acteurs extérieurs à l'environnement local, de positions sociales variées et ayant un pouvoir financier pour cette fin. Au demeurant, toutes ces pratiques et aussi les comportements des acteurs à la fois riverains ou non à la forêt induisent une pression élevée sur le foncier forestier et du coût

sa dégradation mettant ainsi à mal la gouvernance forestière dans l'atteinte de l'objectif de gestion et de protection durable. Cette position est confortée par la thèse de G. Hardin (1968) à travers sa théorie de la " Tragédie des biens communs " qui défend la rationalisation de l'utilisation des ressources en encadrant avec des normes rigoureuses leur accès et non à la limitation des naissances face à l'évolution démographique selon les défenseurs de l'approche économique de R.T. Malthus '' le malthusianisme'' qui préconise le contrôle de la démographie pour un développement économique acceptable.

Conclusion

La gouvernance participative telle que menée dans la plupart des forêts en général et celles de l'Ouémé Supérieur N'Dali (OSN), ne permet pas l'atteinte de l'objectif de protection et de gestion durable. Les unités forestières ont subi pendant longtemps une forte pression anthropique. Le domaine forestier de l'OSN est dégradé. Cette dégradation dérive : des pratiques culturales permanentes dans les domaines réservés au niveau des UA, de l'exploitation des bois d'œuvre et d'énergie, de la pratique de l'élevage, etc. Les mêmes acteurs parties prenantes, conscients de la dégradation des ressources forestières ont chacun, leur part de responsabilité dans la persistance du phénomène. Les pratiques culturales surtout celle de la culture de l'igname et des autres formes d'utilisation de l'espace forestier sont à l'origine de la pression permanente sur les ressources forestières et la leur dégradation. Le non-respect des prescriptions normatives en matière de gouvernance forestière apparaît comme ''un os dans la gorge'' des gestionnaires et des décideurs, réduisant ainsi les espoirs pour un aménagement participatif durable des forêts. Les acteurs dans leur grand ensemble, bien que conscients des impacts socio-économiques et environnementaux de leurs actes, ont pendant longtemps mené la pression sur les forêts. Cette attitude amène à pousser la réflexion plus. Il faut parvenir non seulement à un rationnement dans l'exploitation des ressources mais aussi et surtout

à un exercice de changement de comportement des acteurs. Cet exercice veillera à concilier gouvernance participative ou gouvernance concertée ou encore gestion durable, etc., à un réarmement mental qui mettra en avant la nécessité d'une exploitation rigoureuse des ressources forestières pour leur conservation et préservation durables afin que les générations actuelles et celles à venir puissent en profiter autant

Références bibliographiques

Baco Mohamed Nasser, Moumouni Ismael, Idrissou Latifou, Egah Janvier. & Tossou Rigobert. Cocou (2014), « Réseaux sociaux et système semencier igname au Nord Bénin » in *Agronomie Africaine* 26 (2), pp : 181 - 192

Baco Mohamed Nasser (2007), *Gestion locale de la diversité cultivée au Nord Bénin : éléments pour une politique publique de conservation de l'agrobiodiversité de l'igname (Dioscorea spp.).* Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en Sociologie-Anthropologie. Université D'ORLEANS/ Ecole Doctorale Sciences de l'homme et de la société.

Banque Mondiale (2010), *Rapport annuel 2010. Bilan d'exercice*, 56795, Washington DC.

Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) (2004), *Impact de l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides sur les écosystèmes de faune et de flore des réserves de biosphère du W et de la Pendjari. Programme de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux*. Rapport final, Cotonou.

Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) (2010), *Plan d'aménagement participatif de la forêt classée de l'Alibori Supérieur 2010– 2019.* Volume I : Description du plan & manuel des procédures version de juillet 2010.

Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) (2014), *Cinquième rapport national sur la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) au Bénin*.

Djogbénou Coovi Paul (2010), *Analyse multicritère des Plans d'Aménagement et de Gestion participatifs des forêts classées au Bénin : développement d'un modèle durable*. Thèse de Doctorat, Université d'Abomey-Calavi.

Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) (2019), *Rapports d'activités de fin des campagnes agricoles au Bénin de 2008-2009 à 2018-2019.*

Food and Agriculture Organisation, (FAO) (2018), *Inventaire floristique et faunique des écosystèmes de mangroves et des zones humides côtières du bénin.* Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Cotonou.

Floquet Anne, Maliki Raphiou, Tossou Rigobert Cocou, Tokpa Célestin (2012), « Évolution des systèmes de production de l'igname dans la zone soudano-guinéenne du Bénin » in *Cahiers Agriculture,* vol. 21, n°6, pp : 427-37.

Gillet Pauline, Vermeulen Cédric, Feintrenie Laurène, Dessard Hélène & Garcia Claude (2016), « Quelles sont les causes de la déforestation dans le bassin du Congo ? Synthèse bibliographique et études de cas ». In *Biotechnol.Agron.Soc.Environ (Base),* Volume 20, Numéro 2, 183-194.

Kippes Bénédicte (2007), *Acteurs et enjeux de la gestion « communautaire » de la faune : L'exemple de la zone villageoise d'intérêt cynégétique de Boumoana dans l'Est* du *burkinabè,* Mémoire de DESS.

Lavigne Delville Philippe (2018), « Les politiques de formalisation des droits fonciers ruraux : essai de caractérisation des démarches. Les marchés fonciers ruraux au Bénin. Dynamiques, conflits, enjeux de régulation ». In *Les Cahiers du Pôle Foncier* N° 19/2018, Montpellier.

Nguinguiri Jean-Claude (2004), « Gouvernance des aires protégées dans le Bassin du Congo: principes et pratiques ». In *International Symposium Tropical Forests in a Changing Global Context Royal Academy of Overseas Sciences United Nations*

Educational, Scientific and Cultural Organization. Brussels, 8-9 November, pp. 127-137.

Nguinguiri, Jean-Claude (2003), « Gouvernance des aires protégées : l'importance des "normes pratiques" de régulation de la gestion locale pour la faisabilité des réformes dans le Bassin du Congo », in *Bulletin de l'APAD*.

Nguinguiri Jean-Claude (1999), «Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers en Afrique centrale ». In *Revue des Initiatives Existantes*, CIFOR, Occasionnal Paper N° 23, Indonésie.

Olivier de Sardan Jean-Pierre (2017), *De la corruption aux normes pratiques. Une socio-anthropologie des écarts.* Chapitre 3, 51-66. École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), France; LASDEL, Niamey, Niger.

Olivier de Sardan Jean-Pierre (2013), *Du « problème des écarts » aux « normes pratiques ». Les régulations informelles au sein des bureaucraties publiques (en Afrique et au-delà).*

Olivier de Sardan Jean-Pierre (2003), *L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants*, Niamey, Lasdel, Etudes et travaux no 13.

Olivier de Sardan Jean-Pierre (1995), *Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala.

Roussel Sébastien (2007), *Ressources naturelles en propriété commune et durabilité de l'exploitation : quel rôle joué par l'information privée ?* LAMETA, Université Montpellier 1.

Seydou Seyni (2012). « Le rôle des acteurs». In *Gouvernance : l'arbre qui cache la forêt*, pp : 20-30.

Toko Mohammadou Inoussa (2005), *Effet de bordure des terroirs villageois sur les aires protégées suite à la dynamique de l'utilisation des terres : cas de la Forêt Classée des Monts Kouffé au Bénin.* Mémoire de DEA/GEN/ EDP/FLASH/UAC. Abomey-Calavi, Bénin.

Trouvé José (1995), « Les politiques publiques en matière de forêts dans l'Afrique francophone subsaharienne ». *United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD),* Discussion Paper No. 69, Palais des Nations 1211 Geneva 10 Switzerland.

Yao Joseph (2005), *Méthode d'étude et de recherche en sciences économiques et sociales avec application au contexte de l'Afrique noire*. L'Harmattan, 5-7, rue de l'Ecole-Polytechnique, 75005 Paris.

YEDJI Martial Narcisse, TOGBE Codjo Timothée et IMOROU Abou-Bakari (2018), « Gouvernement des espaces publics en bordure d'eau au Bénin : une analyse orientée dans la perspective de l'inégalité environnementale à Cotonou ». In *Revue DEZAN, NUMERO 014*, pp : 401-417.